

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 OCTOBRE 2023 à 20 heures

Présents : Frank STEYAERT, Ludovic DUBIEF, Daniel MALUGANI, Françoise MONNIER, Romain SASSARD, Sébastien VERPILLAT, Christine BULABOIS, Hervé GUENARD, Pascal LANAUD

Excusés : Frédéric ALLOMBERT BLANC (pouvoir à Ludovic DUBIEF), Geneviève ZANCHI (pouvoir à Françoise MONNIER)

Secrétaire de séance : Romain SASSARD

1 - Approbation des comptes rendus

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes rendus des conseils municipaux des 14 avril, 8 mai, 31 mai 13 juillet et 22 septembre 2023.

2 - Enquête publique relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Le conseil est informé de l'ensemble des observations portées sur le registre d'enquête publique déposé à la mairie de Thoiria dans le cadre du PLUI.

Il convient désormais d'attendre l'avis du commissaire-enquêteur sur les observations portées sur l'ensemble des communes du secteur des Lacs.

3 - Renvois d'eau sur la descente de la Fraïte

Le conseil est informé que des traversées de route pour la récupération des eaux de pluie avaient été créées il y a fort longtemps (une cinquantaine d'années). Ces traversées se sont bouchées. Le conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable à la réfection de ces traversées au printemps prochain. Des devis seront sollicités en ce sens auprès des entreprises.

4 - Branchement de la fibre au GAEC Bérépion

Le conseil est informé de l'intervention auprès d'Orange pour soutenir l'installation de la fibre au bénéfice du GAEC Bérépion, domicilié 179 chemin des Enfinges. Le conseil rappelle que la dénomination du chemin et la création de l'adresse avaient été réalisées à cet effet.

Le conseil regrette ces difficultés récurrentes de la part d'Orange pour desservir des maisons de notre village, malgré les interventions de la commune.

5- Association l'Azuré de la Croisette – Demande de salle communale

Le conseil, à l'unanimité, met la salle communale à la disposition de l'Association pour l'organisation de la fête d'Halloween au bénéfice des enfants de Thoiria le mardi 31 octobre 2023.

6 - Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER)

Le conseil est informé qu'en application de la loi APER du 10 mars 2023, toutes les communes de France doivent rendre une délibération de leur conseil municipal, proposant des pistes de développement des énergies renouvelables et ce avant le 31 décembre 2023.

Par ailleurs le conseil communautaire doit également tenir un débat à ce sujet avant cette même date.

Le conseil municipal constate que notre territoire est déjà doté d'installations non négligeables :

- le barrage de Vouglans, 3^{ème} retenue de France, auquel s'ajoutera une nouvelle usine au Saut-Mortier.
- la centrale photovoltaïque de Soucia, en limite de la commune de Thoiria.

Le conseil engage une réflexion et délibérera à ce sujet avant la fin de l'année pour examiner les différentes pistes (photovoltaïque, énergie bois, etc), tout en rappelant son opposition au développement de l'énergie éolienne.

7 - Parcelles, propriété de Monsieur Bel

Le conseil est informé que Monsieur Bel est revenu sur l'accord de vente de son terrain à la commune (délibération du 13 juillet 2023) et n'est donc plus vendeur. Le conseil en prend acte à regret, le terrain de Monsieur Bel étant totalement enclavé au sein d'une parcelle communale. Ce terrain a fait l'objet d'une coupe récente et était destiné à une régénération forestière naturelle. Le conseil considère que ce terrain n'a pas de vocation agricole.

8 - Journée citoyenne du samedi 21 octobre 2023

Le conseil liste l'ensemble des travaux à réaliser :

- Site de Monset :

création d'une clôture pour le passage des troupeaux d'un pré à l'autre de part et d'autre du site
enlèvement des pierres et cailloux le long du sentier créé

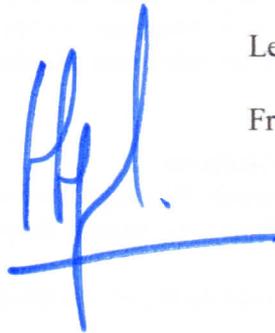
- Eglise et cimetière de Soucia, en accord avec le maire de Soucia :

nettoyage du socle de la croix devant l'église

nettoyage du banc situé devant le cimetière et nettoyage de l'entrée du cimetière

- Sapin sec à couper vers la route des Roches, le tronc devant servir à fabriquer la boîte à livres.
- Elagage de la haie à l'entrée du village, côté route de Barésia, afin de dégager le panneau de signalisation d'entrée de village.
- Débroussaillage de l'ensemble du pont de la Fraîte afin de permettre l'accès à la pile et à la voûte du pont dans le cadre de l'étude de structure confiée au CEREMA.
- Pose d'un passage à vélos sur le chemin de Corancia pour éviter l'ouverture de clôtures et le mélange des troupeaux.
- Nettoyage récurrent des bords de routes et enlèvement des déchets sauvages.
- Nettoyage des volets de la salle de la mairie et de l'aire de jeu extérieure.
- Nettoyage complet des placards de la cuisine de la salle de la mairie.
- Nettoyage du Monument aux Morts et de ses abords.
- Nettoyage du mur situé sous la Croix devant la chapelle en prévision du rejointoiement du mur ; élagage de la haie située au-dessus de ce mur.
- Préparation du repas servi à l'issue de la matinée de travail.

La séance est levée à 22 heures 15



Le Maire

Frank STEYAERT

